

Ville de Fort-de-France

BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORT DE SYNTHÈSE

PRESENTATION

Sommaire

Introduction.....	3
Analyse du budget.....	4
1. Le budget principal.....	4
La section de fonctionnement.....	4
Recettes.....	5
Dépenses.....	9
La section d'investissement.....	12
Recettes.....	12
Dépenses.....	14
2. Le budget de la régie autonome du SERMAC.....	15
La section de fonctionnement.....	16
Recettes.....	16
Dépenses.....	16
La section d'investissement.....	17
Recettes.....	17
Dépenses.....	17
Conclusion.....	18

Introduction

Conformément aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-dessous le projet de budget primitif de notre commune pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal du 23 février 2016 s'étant prononcé sur les orientations budgétaires de la collectivité, les hypothèses de travail et les priorités sont traduites en données chiffrées respectant les règles de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes.

Le budget annexe de la régie autonome du SERMAC est intégré au présent rapport.

Conformément au décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, vous trouverez en pièce jointe le rapport sur le développement durable réalisé par le cabinet H3C.

Rappel du contexte et analyse du budget

Le Budget Primitif 2016 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent, mais pour en faciliter la lisibilité, l'intégralité des dépenses de fonctionnement y a été inscrite, à l'exception de 273 k€ (cf. subvention versée au SDIS au titre des exercices antérieurs) qui feront l'objet d'une inscription complémentaire par décision modificative après la reprise du résultat de 2015.

La contraction importante des dotations de l'Etat, contraint encore plus le budget de la Ville. Une gestion active des charges courantes s'impose donc tout en garantissant un niveau d'investissement satisfaisant. Parallèlement, une politique de dynamisation des recettes de fonctionnement reste une priorité qui permettra à terme d'améliorer l'autofinancement et d'amoinrir le recours à l'emprunt.

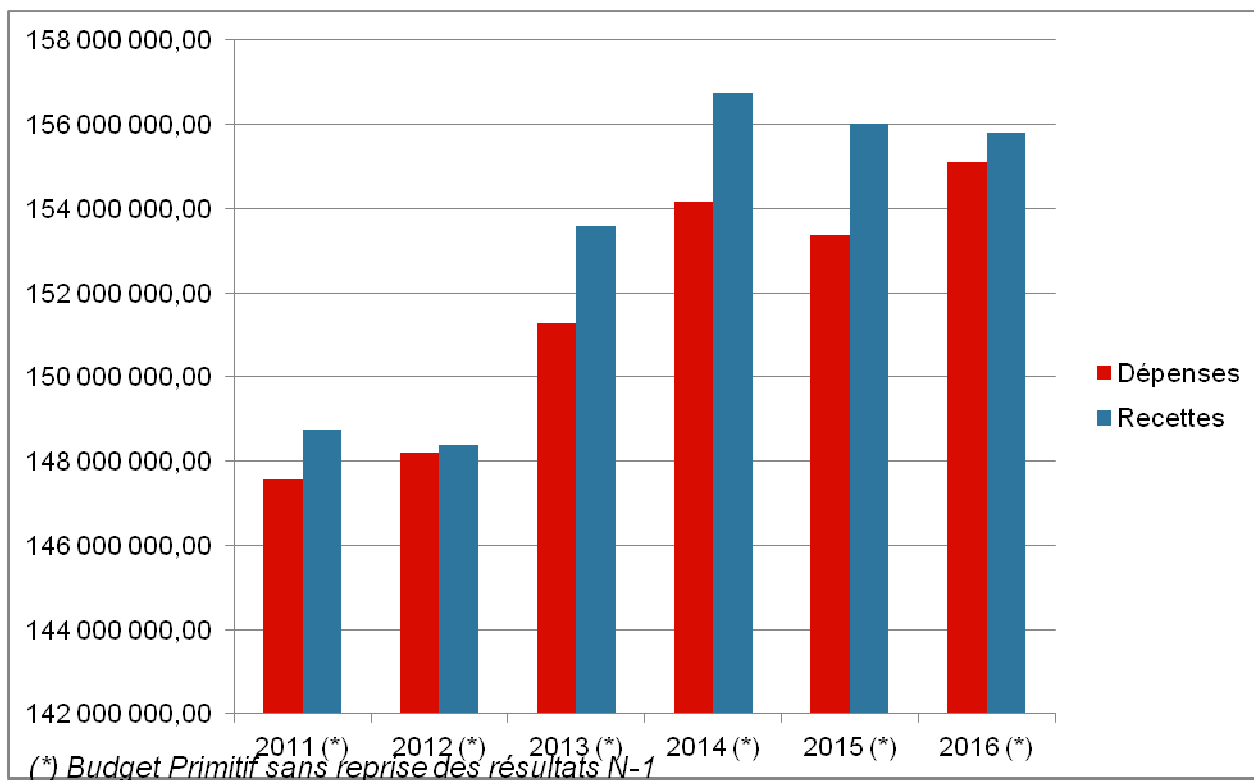
Avec 15 millions d'euros de travaux et équipements pour l'ensemble du budget, cet objectif sera atteint en 2016 **sans augmentation des taux d'imposition**. **La Ville fait le choix d'inscrire le montant de l'emprunt total dès le BP et inscrira par décision modificative les travaux et équipements supplémentaires après le vote du compte administratif et de l'affectation du résultat 2015.**

1. BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **155 796 325 €**. Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour **155 095 690 €**,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de **700 635 €**.



1/ Les recettes de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
002 résultat de fonctionnement reporté			
013 atténuation de charges	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
70 produits des services	1 478 000,00	1 578 000,00	1 468 550,00
73 impôts et taxes	104 803 355,00	105 347 364,00	102 422 854,00
74 dotations et participations	41 444 334,00	40 075 000,00	39 572 921,00
75 produits de gestion courante	1 020 000,00	1 020 000,00	950 000,00
76 produits financiers			2 772 000,00
77 produits exceptionnels	500 000,00	500 000,00	10 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions			
total des recettes réelles	150 245 689,00	149 520 364,00	149 196 325,00
recettes d'ordre	6 500 000,00	6 500 000,00	6 600 000,00
total des recettes de fonctionnement	156 745 689,00	156 020 364,00	155 796 325,00

Compte tenu des importantes variations apportées par décisions modificatives au budget primitif 2015, il convient de comparer les prévisions 2016 au budget 2015 consolidé.

	Crédits votés 2015	BP 2016	Evol. (%)
002 résultat de fonctionnement reporté			
013 atténuation de charges	2 000 000,00	2 000 000,00	0,0%
70 produits des services	1 578 000,00	1 468 550,00	-7,5%
73 impôts et taxes	103 365 530,00	102 422 854,00	-0,9%
74 dotations et participations	41 488 370,00	39 572 921,00	-4,8%
75 produits de gestion courante	1 020 000,00	950 000,00	-7,4%
76 produits financiers	941 976,00	2 772 000,00	66,0%
77 produits exceptionnels	2 100 000,00	10 000,00	-20900,0%
78 reprises sur amortissements et provisions			
total des recettes réelles	152 493 876,00	149 196 325,00	-2,2%
recettes d'ordre	6 590 000,00	6 600 000,00	0,2%
total des recettes de fonctionnement	159 083 876,00	155 796 325,00	-2,1%

1.1/ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Les ventes de produits et autres redevances du domaine pour 1 468 550 € diminuent de 7,5% par rapport au BP 2015. Toutefois, la prévision est proche des recettes constatées les exercices précédents (en 2014 : 1,4 M€).

Sont comptabilisées dans ce chapitre, les recettes de redevances et concessions funéraires, les droits de stationnement et de voirie, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances sociales et sportives (crèches, activités de l'école municipale des sports), les locations diverses et quelques autres recettes dont les remboursements de frais.

1.2/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Par rapport aux exercices précédents, les crédits inscrits au présent budget sont en diminution en raison de la baisse de la recette de l'octroi de mer. Entre 2014 et 2016, elle a diminué d'environ 2 000 000 euros.

Est repris au BP 2016, le montant de la fiscalité directe notifié par les services fiscaux. L'évolution des bases n'est que de 1,5% par rapport aux bases notifiées en 2015. Toutefois, cette revalorisation est quasi conforme au projet de loi de finances pour 2016 (+1%).

Néanmoins, pour la Ville le taux d'augmentation se traduit par une recette moins dynamique par rapport aux années antérieures. En effet, les valeurs locatives progressaient en moyenne de 2% chaque année.

A ce constat et malgré les demandes insistantes de la Ville, les bases n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour et ce pour la 3^{ème} année consécutive. Plus précisément les délais de prise en compte des modifications (constructions nouvelles, addition de constructions, révision des valeurs locatives... etc.) se sont rallongés.

La conséquence est un non assujettissement à l'impôt (taxe d'habitation, taxes foncières) pour un nombre important de locaux car non référencés dans les bases fiscales.

Aussi, la non mise à jour des bases combinée à la faible évolution de ces dernières, révèlent un manque à gagner de recettes fiscales alors que les taux d'imposition demeurent identiques depuis 1996. La Ville de Fort-de-France en maintenant ses taux d'imposition n'augmente pas la pression

fiscale mais en raison des éléments précédemment évoqués cette dernière est supportée par un nombre de contribuables trop restreint.

Pour 2016, le produit fiscal attendu est de **47 425 574 €** soit 46% des recettes du chapitre 73 - Impôts et taxes.

Les autres recettes sont les suivantes :

- l'attribution de compensation versée par la CACEM demeure stable soit **15 108 430 €**.
- l'octroi de mer pour **35 600 000 €** malgré un taux de croissance annoncé de 1,2% au niveau national sachant que le dernier taux de croissance connu pour la Martinique était de 1,4% en 2014¹. Compte tenu de la corrélation existante entre l'activité économique et la recette de l'octroi de mer, la Ville a opté pour une prévision prudente et particulièrement proche des premiers éléments communiqués par la Préfecture (2,9 M€ mensuels).
- La taxe sur l'électricité devrait rapporter un gain de 200 000 € en raison de l'augmentation du coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité votée par délibération du 29 septembre 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016.
- Les autres taxes notamment la taxe sur le séjour, sur le carburant, sur la publicité sont stables par rapport aux réalisations de 2015.

1.3/ Chapitre 74 – dotations et participations

Après une période de gel des **dotations de l'Etat** entre 2010 et 2013, l'année 2014 fut marquée par la première baisse de celles-ci au titre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Pour la Ville, cette contribution s'est élevée à 3 749 864 € pour une contribution de l'ensemble des collectivités locales de 2,1 milliards d'euros pour 2014 et 2015.

En 2016, avec une réduction globale prévue de 3,5 milliards d'euros, la perte de recette pour la Ville sera de 1,08 M€ soit une diminution de la dotation forfaitaire de 6%. Initialement, la baisse aurait dû être de 9,6% mais l'adoption d'un amendement modifiant l'assiette de calcul de la CRFP a permis aux communes d'Outre-Mer de limiter la perte de la ressource.

En effet, pour le calcul de la minoration de la dotation forfaitaire en 2016, le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget principal est minoré du produit perçu au titre de l'octroi de mer en application de l'article 47 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer. Pour la Ville Fort-de-France, ce nouveau mode de calcul se traduit par un gain de 670 000 euros.

La dotation forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), passera ainsi de 18 252 669 euros en 2015 à 17 170 000 euros en 2016.

En parallèle, la ville de Fort-de-France, bénéficiera de la hausse de la péréquation verticale. Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) le PLF prévoit une augmentation de 158 500 000 millions d'euros soit une estimation de 400 000 € supplémentaires et donc une prévision à 5 200 000 €. Quant à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), elle est maintenue à son niveau

¹ Sources : Rapport annuel 2014 de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) – Edition 2015

de 2015 pour 1 688 000 €. Les montants n'ont pas encore été notifiés et seront réajustés au besoin à la prochaine décision modificative.

Par ailleurs, considérées par l'Etat comme des variables d'ajustement, les **dotations de compensation des exonérations fiscales de taxe d'habitation et de taxes foncières** continueront leur repli - 2 984 781 euros en 2016 contre 3 087 593 euros en 2015 soit une perte de 3,3%.

Les dotations (compensations comprises), qui représentent 18 % des recettes réelles de fonctionnement, sont globalement en baisse de plus de 3 % en tenant compte des hausses attendues.

Les autres dotations et participations :

- aménagement des rythmes scolaires pour 1 331 000 euros dont 1,1 M€ au titre de 2016 et de 200 k€ de solde de 2015 et 2014. Cette participation est versée par l'Etat et la Caisse d'allocations Familiales (CAF).

- contrat de prestation de service ordinaire (ancien contrat enfance) : 3 500 000 € versés par la CAF.

- dotation globale de décentralisation : 3 555 000 €

- marché de gros : 400 000 € dus par la CACEM

- dotation politique de la ville : 401 370 € de l'Etat

- autres : 2 000 000 € de participations du FEDER notamment pour le Carnaval, l'initiative pour l'emploi des jeunes et de la Collectivité Territoriale de Martinique notamment pour le contrat de progrès.

Ce cadre très contraint invite la Ville à des efforts permanents pour maîtriser ses charges.

1.4/ Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Il s'agit des revenus des immeubles et des redevances des concessions.

Les revenus des immeubles représentent 930 000 € (loyers de la zone de Kerlys, de la Savane... etc.). Les redevances versées par les fermiers représentent 20 000 €.

1.5/ Les autres recettes de fonctionnement

Sont inscrites en 2016, les subventions obtenues par la Ville au titre du Fonds de soutien pour Dexia et Crédit Agricole. Pour mémoire, la Ville a signé un protocole avec chaque établissement bancaire pour la sortie des emprunts toxiques.

Pour l'emprunt Dexia, la Ville a obtenu une subvention de 13,1 M€ et de 848 k€ pour l'emprunt Crédit Agricole.

En 2016, la Ville devrait percevoir la somme de 2,77 M€ au titre des années 2015 et 2016, le solde étant étalé sur les 12 prochaines années.

Concernant le chapitre 013 « Atténuation de charges », sont inscrites les recettes de stock pour 1 000 000 € (montant identique en dépenses). Auparavant, les crédits étaient inscrits à la dernière

décision modificative. Les autres recettes de ce chapitre concernent les remboursements notamment de la caisse générale de sécurité sociale.

2/ Les dépenses de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
022 dépenses imprévues			
011 charges à caractère général	14 618 000,00	15 747 848,00	17 828 070,00
012 charges de personnel	99 406 758,00	98 259 030,00	100 526 430,00
65 subventions et participations	20 214 000,00	17 498 600,00	18 569 840,00
66 charges financières	9 776 582,00	10 400 000,00	9 231 300,00
67 charges exceptionnelles	4 135 000,00	5 456 620,00	5 440 050,00
68 dotations aux provisions			
014 atténuation des charges			
total des dépenses réelles	148 150 340,00	147 362 098,00	151 595 690,00
dépenses d'ordre	6 000 000,00	6 000 840,00	3 500 000,00
virement à la section d'investissement	2 595 349,00	2 657 426,00	700 635,00
total des dépenses de fonctionnement	156 745 689,00	156 020 364,00	155 796 325,00

Comme pour les recettes de fonctionnement, et pour en améliorer la lisibilité, les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement doivent être comparées aux crédits 2015 consolidés.

	Crédits votés 2015	BP 2016	Evol. (%)
002 résultat de fonctionnement reporté	1 629 993,00		
011 charges à caractère général	16 583 709,00	17 828 070,00	7,0%
012 charges de personnel	97 159 030,00	100 526 430,00	3,3%
65 subventions et participations	19 252 841,00	18 569 840,00	-3,7%
66 charges financières	11 268 345,00	9 231 300,00	-22,1%
67 charges exceptionnelles	5 461 969,00	5 440 050,00	-0,4%
68 dotations aux provisions			
014 atténuation des charges	3 194,00		
total des dépenses réelles	151 359 081,00	151 595 690,00	0,2%
dépenses d'ordre	6 000 840,00	3 500 000,00	-71,5%
virement à la section d'investissement	1 723 955,00	700 635,00	-146,1%
total des dépenses de fonctionnement	159 083 876,00	155 796 325,00	-2,1%

2.1/ Chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre représente 12% des dépenses réelles de fonctionnement

Une attention toute particulière sera portée aux coûts internes de fonctionnement des structures et services (fournitures, consommables, fluides, organisation) mais également une plus grande rigueur dans le recours aux prestataires extérieurs.

Les grands de postes de dépenses :

- les achats (consommables, fournitures, produits d'entretien... etc.) : 3 327 000 €
- Les fluides (eau, électricité, carburant) : 2 295 000 €
- Alimentation (crèches) : 418 000 €
- Le nettoyage : 1 330 000 €
- La maintenance (informatique, aires de jeux... etc.) : 1 438 820 €
- L'entretien (bâtiments, espaces, voirie... etc.) : 2 070 000 €
- Diverses locations immeubles : 200 000 €
- gardiennage : 770 000 €
- télécommunications : 648 710 €
- Diverses rémunérations et honoraires (frais d'actes, indemnités, diverses dépenses dont les TAP – plusieurs natures comptables) : 520 000 €
- Prestations de services (transports école municipale des sports, temps activités périscolaires, organisations de manifestations... etc.) : 1 824 000 €
- impôts : 228 000 €

- les stocks : 1 000 0000 €

2.2/ Chapitre 012 – charges de personnel

Si les charges de personnel apparaissent en hausse en 2016 par rapport au Budget Primitif 2015, c'est en raison d'une augmentation des charges dues à la poursuite du plan de titularisation, de la valorisation du Glissement Vieillesse Technique (avancement échelon et grade) et de la prévision gouvernementale des augmentations salariales, des modifications des grilles indiciaires et des primes de départ à la retraite compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents éligibles au plan d'incitation de départ anticipé à la retraite.

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

	BP 2016
Titulaires	45 662 270,00
Non titulaires	7 455 740,00
Impôts et taxes sur les rémunérations (NBI, IFTS... etc.)	19 681 910,00
Versement transports	890 000,00
Personnel intérimaires	530 000,00
Rémunération du personnel	74 219 920,00
URSAFF	6 772 500,00
Caisses de retraite	12 607 920,00
FNC	919 000,00
Prestations allocations familiales	2 000 000,00
Cotisations CNFPT et CDG	500 000,00
Médecine du travail	205 000,00
Cotisations et autres prestations	23 004 420,00
Emplois d'avenir	100 000,00
Apprentis	908 660,00
Allocations de retour à l'emploi des apprentis	1 179 000,00
Actions en faveur de l'emploi des jeunes	2 187 660,00
Plan de départ anticipé à la retraite - Indemnité	1 114 430,00
Total des charges de personnel	100 526 430,00

2.3/ Les autres chapitres

➤ Le chapitre 65 – subventions et participations pour un total de 18 569 840 €.

- Les Contingents obligatoires

- CCAS : 3 250 500 €

- Caisse des écoles : 8 274 000 €

- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 3 700 840 €

- GIP : 650 000 €

- Office du Tourisme : 688 500 €

	Contributions 2014	Contributions 2015	BP 2016
Caisse des écoles	9 150 000,00	8 400 000,00	8 274 000,00
Centre communal d'action sociale	3 600 000,00	3 300 000,00	3 250 500,00
Service d'incendie et de secours	4 519 123,00	4 140 500,00	3 700 840,00
Office du tourisme	530 351	562 094	688 500,00
GIP	0,00	300 000,00	650 000,00

Subventions aux organismes privés (associations) pour 1 220 000 €.

L'indemnité versée aux élus (y compris frais de mission et cotisations retraite) : 506 000 €

- Le chapitre 66 – charges financières pour un total de 9 231 300 € qui correspondent aux intérêts de la dette.
- Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les participations versées au budget annexe du SERMAC pour 5 232 050 € et 208 000 € de prévisions pour frais de contentieux et indemnités.

2.4/ Les opérations d'ordre entre sections

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 3 500 000 €. Il s'agit des dotations aux amortissements. Ces sont des opérations qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les opérations d'ordre entre sections doivent être équilibrées sachant que la dépense d'ordre en fonctionnement correspond à la recette d'ordre en investissement. De même la recette d'ordre en fonctionnement correspond à la dépense d'ordre en investissement. D'où :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
042 - Dépenses d'ordre - amortissements	3 500 000,00	
042 - Recettes d'ordre - travaux en régie		6 600 000,00

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
040 - Dépenses d'ordre - travaux en régie	6 600 000,00	
040 - Recettes d'ordre - amortissements		3 500 000,00

La section de fonctionnement dégage un solde 700 635 €

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Essentiellement composées des concours en subvention, du FCTVA, des produits des amendes et des concours bancaires, ces recettes sont complétées par le virement de la section de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement.

	BP 2014 hors restes à réaliser	BP 2015	BP 2016
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations, fonds divers et réserves	3 758 053,00	4 698 745,00	6 034 000,00
13 subventions d'équipement	10 852 738,00	4 350 000,00	6 427 695,00
16 emprunts et dettes assimilées	20 000 000,00	19 000 000,00	18 000 000,00
23 immobilisations en cours	150 000,00	150 000,00	
27 autres immobilisations financières			
024 cessions	3 000 000,00	3 000 000,00	3 910 000,00
total des recettes réelles	37 760 791,00	31 198 745,00	34 371 695,00
recettes d'ordre entre sections	14 000 000,00	14 000 840,00	3 500 000,00
recettes d'ordre à l'intérieur de la section	8 000 000,00	8 000 000,00	1 100 000,00
021 virement de la section de fonctionnement	2 595 349,00	2 657 426,00	700 635,00
total des recettes de fonctionnement	62 356 140,00	55 857 011,00	39 672 330,00

Au chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves – sont comptabilisées les recettes suivantes :

- le Fonds de Compensation de la TVA est inscrit à hauteur de 4 000 000 euros. Ce montant tient compte du passage du nouveau taux de 16,404 % applicable depuis le 1^e janvier 2015 contre 15,482% auparavant.

- la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement pour 534 000 €

- le fonds régional pour le développement et l'emploi pour 1 500 000 €

Les crédits inscrits au chapitre 13 – subventions – intègrent les amendes de police pour 1 200 000 € et les subventions attribuées pour travaux et équipements pour 5 227 695 € :

- ACRC (CTM) écoles pour 928 000 €

- Ravine Bellevue (réserve parlementaire) pour 69 000 €

- Cathédrale (FEDER, CTM et DAC) pour 1 660 890 €

- Stade Alikar (ADEME) pour 68 200 €

- Travaux ville basse (réserve parlementaire) 70 000 €

- Parc Floral (ANRU et DAC) pour 1 336 000 €

- Extension de la vidéo-protection (Etat et CTM) pour 362 500 €

- Numérique dans les écoles (FEDER et CTM) pour 150 105 €

- Vidéo verbalisation (Etat) pour 11 000 €

- Equipements économies d'eau dans les écoles (EDF, CTM, Office Départemental de l'eau) pour 32 000 €

- Mobilier et matériel pour les crèches (CAF) pour 40 000 €

- Contrat de progrès (CTM) : 500 000 €

Enfin, les cessions pour 3 910 000 €.

18 millions d'emprunts nouveaux sont inscrits au chapitre 16 pour compléter le financement des investissements prévus par ce Budget 2016. Au besoin, cette prévision pourra faire l'objet d'un réajustement à la baisse en fonction des nouvelles subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour des dossiers en cours d'instruction mais dont la dépense est inscrite au présent budget. Pour mémoire, la Ville a mobilisé 20 M€ et 19 M€ de prêts nouveaux respectivement en 2014 et 2015.

2/ Les dépenses d'investissement

	BP 2014 hors restes à réaliser	BP 2015	BP 2016
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations, fonds divers et réserves			
13 subventions d'équipement			
16 remboursement capital des emprunts	15 703 262,00	16 193 600,00	16 148 000,00
20 immobilisations incorporelles	800 000,00	800 000,00	255 360,00
204 subventions d'équipement versées	1 400 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00
21 immobilisations corporelles	2 000 000,00	2 000 000,00	2 894 440,00
23 travaux en cours	17 813 978,00	2 863 412,00	2 518 925,00
Chapitres d'opérations	2 138 900,00	9 999 999,00	8 255 605,00
26 participations et créances rattachées			
total des dépenses d'investissement	39 856 140,00	33 357 011,00	31 972 330,00
dépenses d'ordre entre sections	14 500 000,00	14 500 000,00	6 600 000,00
dépenses d'ordre à l'intérieur de la section	8 000 000,00	8 000 000,00	1 100 000,00
total des dépenses d'investissement	62 356 140,00	55 857 011,00	39 672 330,00

Dans un contexte difficile, le programme d'investissement raisonnable est de 15,8 millions d'euros.

Ces crédits seront notamment affectés au service public de l'éducation, à l'aménagement urbain, à la voirie et à la modernisation des moyens qui garantissent un service public de qualité.

Programme de travaux dont :

- Reconstruction de la maternelle de Godissard : 1 200 000 €
- Cathédrale Saint-Louis : 1 700 000 €
- Travaux des les écoles : 1 096 100 €
- Morne Calebasse : 640 000 €
- Parc Aimé Césaire : 3 000 000 €
- Travaux éclairage public et signalisation routière : 500 000 €
- Aménagement de la Ravine de Bellevue : 200 000 €

- Participations versées pour programmes d'aménagement : 1 900 000 € (opérations ZAC Bon Air et opérations SEMAFF)
- Stade Pierre Alier : 550 000 €
- Divers aménagements (crèches, Malécon... etc.) : 480 357 €

Acquisitions :

- Matériel sportif : 100 000 €
- Equipement de la cuisine centrale : 150 000 €
- Equipement informatique et mobilier : 530 000 €
- Véhicules : 200 000 €

Voies et réseaux : 749 073 €

Cadre de vie : 1 207 800

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 16 148 000 € et pour les opérations d'ordre à 6 600 000 €. Concernant ces dernières, il s'agit des travaux en régie qui seront réalisés principalement dans les écoles, les crèches et sur la voirie.

2. BUDGET ANNEXE DU SERMAC

Pour rappel, les principales missions du SERMAC sont les suivantes :

1. Assurer la continuité du fonctionnement du SERMAC
2. Moderniser l'outil SERMAC en fonction des dotations budgétaires allouées par les différents partenaires institutionnels, en premier chef la Ville de Fort-de-France, ainsi que des ressources propres générées par l'activité du SERMAC
3. Assurer la transition entre l'action et le développement culturel notamment au travers de la mise en place de formations qualifiantes et/ou diplômantes
4. Poursuivre le développement culturel de la ville de Fort-de-France

Ce budget devra répondre à un nouveau défi : celui d'assurer la transmission des valeurs culturelles entre générations dans un environnement en constante mutation.

Pour répondre à cette attente, le budget de la Régie Autonome du SERMAC devra poursuivre la mobilisation des financements notamment européens et de la Collectivité territoriale de Martinique. En outre, le SERMAC devra conduire une réflexion visant à accroître ses ressources propres en développant des actions ciblées tant sur la recette (adaptation des tarifs des activités culturel-

les en fonction des publics visés) que sur la dépense (renégociation des contrats de maintenance, poursuite de la politique d'investissement destinée à réduire les dépenses récurrentes de logistique)

Section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses : 460 500 €

Il s'agit des recettes (billetterie, stands) issues des manifestations culturelles et notamment du festival culturel (40% des recettes globales) ainsi que les cotisations des stagiaires inscrits dans les différents ateliers. A l'instar des précédentes années, les tarifs des inscriptions seront revalorisés dès la prochaine rentrée dans le souci d'améliorer l'autofinancement de la régie.

Chapitre 74 : Dotations subvention et participation : 6 450 000€

Il s'agit principalement de la subvention d'équilibre versée par la Ville, soit 5 232 050€, subvention qui a sensiblement augmenté en 2016. Elle représente 75,2% des recettes de fonctionnement (contre 64,9% en 2015) et 81,1% des dotations et participations des partenaires institutionnels (contre 70,9% en 2015).

Les autres ressources proviennent des subventions accordées pour le Festival culturel de Fort-de-France, le 22 Mai et autres manifestations soit un montant de 1 217 950 €.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 41 000 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 500 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève donc à 6 952 600 €.

Le total des dépenses de fonctionnement atteint 6 950 980 €, faisant ainsi apparaître une marge brute d'autofinancement de 1 620 €.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 738 780€

Compte 60 : Achat et variation de stock : 148 365 €

Compte 61 : Services extérieurs : 480 517 €

Compte 62 : Autres services extérieurs : 2 109 898 €

Compte 63 : Impôts et Taxes : 0 €

L'importance de ce compte s'explique notamment par la tenue du Festival culturel de la Ville de Fort-de-France qui mobilise de nombreux artistes locaux et étrangers.

La présentation des dépenses de fonctionnement par opérations et manifestations culturelles est la suivante :

Manifestations culturelles	Coût global (en k€)
22 Mai	320
Festival Culturel 2016	1 200
Animation des ateliers culturels à l'Espace Camille Darsières (E.C.D.)	28
Journées Portes Ouvertes	5
Autres manifestations culturelles (Fête de la famille/Noëls des centres culturels, expos-vente, manifestations thématiques)	22
TOTAL	1 575

En outre, le budget consacré au développement de l'activité théâtrale afin d'assurer le fonctionnement du théâtre Aimé CESAIRE reste stable avec une dotation globale de 245 000€.

A ces dépenses doivent s'ajouter les charges de structure inhérentes au fonctionnement de toute structure administrative dont :

- Les frais de nettoyage des locaux : 150 000€
- Les fluides dont notamment l'électricité : 83 000€
- Les abonnements de téléphonie fixe et mobile : 40 500€
- Les fournitures administratives diverses (papier, encre, ...) : 5 000€
- Contrats de maintenance (système de climatisation et de désenfumage du Grand Carbet et de l'ex-Palais de Justice et du bâtiment abritant les ateliers de musique, autocommutateur, logiciel informatique spécialisé, photocopieurs, ascenseur, fontaines d'eau, contrôle des installations électriques) : 67 000€
- Les frais d'entretien courant des biens mobiliers et immobiliers : 22 700€

Soit au total 368 200€

Chapitre 012 pour 4 065 000€ au titre des dépenses de personnel qui représentent 58,5% des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 200 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 2000 €

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 145 000 €

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 145 000€ constituées des amortissements.

2/ Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 146 620€.

Compte 20 : Immobilisations incorporelles : 1 000€

Compte 21 : Immobilisations corporelles : 145 620€

Ce poste traduit notamment le renouvellement partiel du parc automobile vieillissant (38 000€), l'achat de matériel de sonorisation et d'éclairage pour la tenue de spectacles en extérieur (37 400€), du renouvellement partiel du mobilier et du parc informatique dans les différents services (29 900€).

Conclusion

Ce budget est la traduction de nos choix politiques et techniques dans un contexte économique toujours aussi tendu pour les collectivités, nous contraignant à trouver des marges financières pour faire face à la diminution des contributions de l'Etat aux collectivités territoriales.

Ce n'est pas moins de 5 millions d'euros de recettes depuis l'année 2013 qui sont enlevées de nos dotations et des transferts de charges à assumer pleinement ou de façon partielle.

Nous avons toujours la ferme volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition tout en maintenant un service public de qualité et moderne au profit des Foyalaises et des Foyalais. Nous recherchons en permanence des solutions toujours plus audacieuses et innovantes pour répondre aux besoins de la population et du territoire ; En restant non seulement à l'écoute, mais en co-construisant le développement de nos quartiers avec les forces vives foyalaises qui font face à cette situation de plus en plus difficile.

Nous avons l'ambition et la détermination, à travers ce budget, de poursuivre le rayonnement de notre ville capitale, de conforter Fort-de-France comme cette ville de résistance, solidaire, durable et attentive à tous.

Le maire